

SOUS-PREFECTURE DE CORSE
Date de réception de l'AR: 03/10/2022
02B-212003370-20221001-2022_036-DE

République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 01 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 26/09/2022

Présents : 6

L'an deux mille vingt-deux et le premier octobre à 16 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Proper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Jacques CRISTIANI, Michel NOVELLINI

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Jacques GIOVANNONI, Ange MORACCHINI par Jacques CRISTIANI

Excusés:

Absents: Laurent LOVICHI, Charles RONGICONI, Jean-Pierre MANNONI

Secrétaire de séance: Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: DM 2022-003 - N° 2022_036

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réfection d'adduction d'eau potable du hameau de Valle à reçu les aides financières accordées par la Collectivité de Corse.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

TOTAL :

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	-6000.00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	62348.00	
202	Frais réalisat° documents urbanisme	-796.00	
2131	Bâtiments publics	-3000.00	
2132	Immeubles de rapport	-1540.00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		51012.00
TOTAL :		51012.00	51012.00
TOTAL :		51012.00	51012.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VALLE DI ROSTINO, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 octobre 2022 et publié ou notifié le 03 octobre 2022



SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 03/10/2022
02B-212003370-20221001-2022_036-DE

C. MORACCHINI